

Parc amazonien de Guyane

Orientation 03-2: Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable

[...]

SOUS-ORIENTATION III-2-3: Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local

[...]

- Mesure III-2-3-1 Construire et mettre en oeuvre des dispositifs de formations professionnalisantes adaptées et favoriser les échanges d'expériences à l'échelle régionale et internationale

L'objectif est de renforcer la capacité des acteurs économiques locaux à construire et mettre en oeuvre des projets de manière autonome et efficace, notamment dans les secteurs du tourisme, de la filière forêt-bois, de l'agriculture, etc.

Rôle de l'EPPAG : maîtrise d'ouvrage sur des programmes de professionnalisation de courtes durées , partenaire technique ou financier.

Partenaires identifiés : communes, Département, Région, services de l'État, établissements publics (ONF...), chambres consulaires (chambre d'agriculture), organismes de formation (EPLEFPA...), socioprofessionnels...

[...]

Page 85 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2947

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 13:58